

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.923  
13 mars 2003

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 13 mars 2003, à 10 h 20

Président: M. Djismun KASRI (Indonésie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 923<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, nous avons appris hier, avec stupeur et tristesse l'assassinat du Premier Ministre serbe, M. Zoran Djindjić, grand homme politique qui a joué un rôle majeur dans le processus de démocratisation de son pays. Au nom de la Conférence du désarmement, permettez-moi d'adresser nos condoléances les plus sincères à la famille du Premier Ministre, au Gouvernement et au peuple serbes, ainsi qu'au Représentant permanent de la Serbie-et-Monténégro et à ses collaborateurs.

Une oratrice est inscrite sur la liste d'aujourd'hui. Il s'agit de la représentante du Kenya, l'Ambassadrice Amina Mohamed, à qui je donne maintenant la parole.

M<sup>me</sup> MOHAMED (Kenya) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous dire que ma délégation a pleinement confiance dans votre dynamisme et vous souhaite un plein succès dans cette difficile tâche. Ma délégation tient en outre à s'associer aux condoléances que vous avez adressées au Gouvernement et au peuple de la Serbie-et-Monténégro.

Monsieur le Président, j'aimerais m'arrêter brièvement sur deux questions. En premier lieu, j'ai le plaisir de vous annoncer que le Gouvernement kényen s'est proposé d'accueillir en 2004 la première Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Comme vous le savez, l'article 12 de cette convention stipule qu'une conférence d'examen devra avoir lieu cinq ans après l'entrée en vigueur de l'instrument, en l'occurrence en 2004.

La décision prise par le Kenya d'accueillir cette conférence est née en partie de la volonté et de la détermination de notre pays de contribuer à la réalisation des nobles objectifs de la Convention, mais aussi de la conscience que nous avons du fait que notre région, l'Afrique, reste la région la plus minée et la plus concernée par le problème des mines antipersonnel. Notre initiative est donc un geste de solidarité envers les pays de notre région touchés par les mines.

Le Kenya a signé la Convention le 5 décembre 1997, peu après son ouverture à la signature, et l'a ratifiée le 23 janvier 2001. Depuis, il observe et met en œuvre de façon scrupuleuse les dispositions de cet instrument. Il a, notamment, soumis dans les délais les rapports sur les mesures de transparence qu'il a prises conformément à l'article 7. Il a activement participé à toutes les réunions annuelles des États parties à la Convention, ainsi qu'aux réunions intersessions.

En ce qui concerne les réunions intersessions, le Kenya est membre du Comité de coordination. En 2002, il a été corapporteur du Comité permanent sur le déminage, sur la sensibilisation au danger des mines et sur les techniques connexes. En 2003, il est devenu coprésident de ce même comité, fonction qu'il occupe toujours.

Le Kenya dispose d'installations suffisantes et d'une riche expérience de l'organisation de grandes conférences internationales. Le Gouvernement et le peuple kényens sont donc déterminés à faire de la première Conférence d'examen un grand succès et comptent sur l'appui

(M<sup>me</sup> Mohamed, Kenya)

des États parties. Nous comptons donc sur l'appui des États parties et nous réjouissons à l'avance de l'aide qu'ils nous apporteront pour l'organisation de cette importante conférence.

En deuxième lieu, je souhaite faire quelques observations concernant le programme de travail de la Conférence du désarmement. A l'instar de nombreuses autres délégations, nous nous sommes inquiétés devant le blocage persistant et l'absence de progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Nous reconnaissons qu'il est de plus en plus difficile et complexe de trouver un consensus sur un programme de travail. C'est pourquoi nous apprécions les efforts faits par les présidents successifs et par les délégations pour surmonter cet obstacle. Il est particulièrement regrettable qu'aucune des initiatives proposées n'ait jusqu'ici satisfait l'ensemble des délégations.

Dans ce contexte, permettez-moi de m'arrêter sur la dernière proposition dont nous avons été saisis, à savoir l'initiative des cinq ambassadeurs. Ma délégation a étudié avec attention la proposition faite par les ambassadeurs Dembri, Lint, Reyes, Salander et Vega. Nous estimons qu'elle mérite d'être appuyée. Elle est détaillée et couvre tous les points de l'ordre du jour de la Conférence, tentant même d'établir un équilibre entre eux. En deuxième lieu, elle est l'œuvre de délégations issues de groupes différents au sein de la Conférence du désarmement. Elle est en cela un exemple du type de dialogue entre les groupes que nous devrions avoir ici. En troisième lieu, elle comporte un certain degré de souplesse, puisque toutes les délégations sont invitées à faire part de leurs commentaires et de leurs idées, dans le but de l'enrichir.

C'est pourquoi nous nous associons à toutes les délégations qui l'ont appuyée. Nous espérons que la Conférence pourra parvenir à un consensus à cet égard.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadrice Amina Mohamed de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je vois que la représentante de la Serbie-et-Monténégro demande la parole.

Mme DIVJAK-TOMIC (Serbie-et-Monténégro) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole pour la première fois devant cette auguste instance, au terme d'une absence de mon pays qui aura duré plus de 10 ans.

En cette triste occasion pour mon Gouvernement et le peuple de mon pays, je tiens à exprimer notre gratitude à tous les membres de la Conférence et, en particulier, à vous-même, Monsieur le Président, pour les condoléances que vous avez adressées au Gouvernement et au peuple de Serbie-et-Monténégro à la suite de l'immense perte que représente la mort du Premier Ministre Djindjić. Merci beaucoup à vous tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de la Serbie-et-Monténégro de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Chers collègues, puisque la présidence de l'Indonésie touche à sa fin, permettez-moi de faire quelques remarques de conclusion.

(Le Président)

Comme vous le savez, au début de mon mandat, j'ai fait part de mon intention de poursuivre les efforts de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Sood, de l'Inde, et de me baser sur ses conclusions pour engager mes propres consultations avec les membres de la Conférence.

La tâche la plus difficile à laquelle tout président doit s'atteler consiste assurément à promouvoir un accord sur un programme de travail en organisant diverses consultations et en recherchant un équilibre fragile et souvent fugace entre les priorités toujours changeantes des membres de la Conférence en matière de sécurité. Cette tâche est d'autant plus exigeante qu'elle doit être réalisée dans le contexte d'une évolution incessante de l'environnement politique.

En dépit des nombreuses propositions et idées qui ont été formulées sur le programme de travail ou ses éléments en suspens, l'accord qui aurait permis de mettre fin au blocage prolongé n'a toujours pas été trouvé. Il est regrettable qu'au moment d'affiner les propositions les plus prometteuses, la Conférence ne puisse pas franchir une certaine limite au-delà de laquelle ces propositions pourraient être consacrées comme «base de nouvelles consultations intensives».

Cette séance plénière étant la dernière de mon mandat de Président, je me vois dans l'obligation de vous informer que mes efforts n'ont donné lieu à aucun rapprochement notable des points de vue concernant les questions en suspens dont la Conférence est saisie. Toutefois, certaines tendances positives devraient être exploitées. Ainsi, par exemple il est encourageant de constater que les délégations sont de plus en plus nombreuses à appuyer la proposition la plus récente concernant un programme de travail, présentée par les cinq anciens présidents de la Conférence et contenue dans le document CD/1693. Il est en outre intéressant de noter qu'un certain nombre d'entre elles ont déjà indiqué qu'elles étaient disposées à accepter en l'état le programme de travail proposé. Par ailleurs, je suis très heureux de constater que les appels que j'avais lancés pour qu'il soit fait un meilleur usage de nos séances plénières n'ont pas tardé à être entendus par les membres de la Conférence, à en juger par le contenu nettement plus fourni de ces séances. J'espère que cette tendance se confirmera et que les discussions de fond déboucheront sur un accord concernant le programme de travail. Par ailleurs, je suis convaincu que la poursuite d'un échange de vues constructif sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence permettra de poser de solides fondements en vue de futures négociations.

Durant mes consultations, de nombreuses préoccupations ont été exprimées à propos des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et méritent l'attention de la Conférence du désarmement. La capacité de la Conférence de relever les défis qui découlent de telles menaces pourrait bien être perçue comme un nouvel élément permettant de jauger la viabilité de cette instance. En conséquence, dans le contexte des futurs efforts visant à favoriser la reprise d'un travail de fond, il faudra accorder une attention suffisante aux moyens de faire face aux nouvelles menaces.

En conclusion, j'aimerais encourager chacun d'entre vous à poursuivre nos efforts communs de bonne foi et dans un esprit de souplesse, de sorte que nous puissions trouver un compromis dès que possible et nous remettre au travail. Nous devons en outre tout faire pour préserver la capacité de négociation de la Conférence, afin de pouvoir commencer un travail de fond dès qu'un accord sur un programme de travail aura été trouvé.

(Le Président)

Permettez-moi d'assurer la prochaine Présidente, l'Ambassadrice Mary Whelan, de l'Irlande, de mon entière coopération durant son mandat, et de lui souhaiter bonne chance et un plein succès dans ses efforts. Permettez-moi également de remercier mon prédécesseur, l'Ambassadeur Rakesh Sood, de l'Inde, pour les efforts qu'il a déployés durant sa présidence, et de saluer chacun d'entre vous pour l'aide précieuse et l'appui qu'il m'a apportés dans l'exercice de mon mandat.

Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, au Secrétaire général adjoint, M. Enrique Roman-Morey, pour ses conseils éclairés, à M. Jerzy Zaleski, Conseiller politique principal, ainsi qu'aux autres membres du secrétariat, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée durant ma présidence.

Enfin – et ce n'est pas le moins important – je tiens à remercier les interprètes et les préposés à la salle de conférence d'avoir facilité la tenue de nos réunions.

Nos travaux d'aujourd'hui sont terminés.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 20 mars 2003, à 10 heures, dans cette même salle.

*La séance est levée à 10 h 35.*

-----